



PRÉFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Cellule de suivi des structures et du foncier agricole

Affaire suivie par :
Christine Grolleau
Tél. : 01.60.76.32.40
Fax. : 01.60.76.33.81
Mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

**Commission Départementale de la
Consommation des Espaces Agricoles**

Séance du 13 mars 2014

N/réf : SEA/140 110

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de l'Essonne (CDCEA), convoquée le 3 mars 2014, s'est réunie le 13 mars 2014, à Villabé (91), sous la présidence de M. BRIE, adjoint au directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet.

PRÉSENTS

Avec droit de vote :

- M. BRIE, adjoint au directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet de l'Essonne ;
- M. CURAT, maire-adjoint de Saclay, représentant les élus ;
- M. MARCILLE, représentant la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France, avec pouvoirs de MM. MORCHOISNE et VINCENT ;
- Me CODRON, représentant la chambre des notaires ;
- Mme CARRAÏ, représentant l'association de protection de la nature : « NaturEssonne » ;
- M. MAZODIER, représentant l'association « Essonne-Nature-Environnement » ;
- M. HARDOUIN, représentant la Coordination Rurale d'Île-de-France ;
- M. GUY, chef du service économie agricole, représentant la DDT (SEA/DDT 91).

Sans droit de vote :

- Mme TERRISSE, de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France ;
- M. AUGUSTIN, Président de la Chambre des Experts Fonciers de Paris et Île-de-France ;
- M. LIENARD, représentant la SAFER ;
- Mme SAIDI, responsable-adjointe du STA-Sud (Service Territorial d'Aménagement /DDT 91) ;
- Mme PERSICI, chargée de projets au STA-Sud (Service Territorial d'Aménagement /DDT 91) ;
- M. ARRIET, chef du bureau planification au SPAU (Service Prospective, Aménagement et Urbanisme /DDT91) ;
- Mme VERDIER, service Environnement /DDT91 ;
- M. MAZIÈRES, service Économie Agricole /DDT 91 ;
- Mme GROLLEAU, service Économie Agricole /DDT 91.

Ont présenté leur projet à la commission :

- M. BOULAT, Maire de la commune de Soisy-sur-École ;
- Mme CHAPPOT, 1er adjoint au maire de Soisy-sur-École (comité pilotage PLU) ;
- M. ALARD, conseiller municipal de Soisy-sur-École (comité pilotage PLU) ;
- M. MARMIER, conseiller municipal de Soisy-sur-École (comité pilotage PLU).

EXCUSÉS

Avec droit de vote :

- Mme ROBILLARD, vice-présidente du conseil général de l'Essonne ;
- M. MORCHOISNE, représentant de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France, (pouvoir à M. MARCILLE) ;

... / ...

- M. SCHOETTL, président de la C.C. du Pays de Limours (CCPL), maire de Janvry ;
- M. PAGE, maire de Saclay, représentant les élus, (pouvoir à M. CURAT) ;
- M. VINCENT, représentant les jeunes agriculteurs, (pouvoir à M. MARCILLE) ;
- M. SAGOT, représentant des propriétaires agricoles ;
- M. BOUSSAINGAULT, représentant un établissement public de coopération intercommunale.

M. BRIE constate que le quorum du nombre de votant par rapport au corps électoral est atteint et ouvre la commission départementale de consommation des espaces agricoles.

L'ordre du jour comprend :

1. étude du dossier de PLU de Soisy-sur-École ;
2. débat et vote sur le règlement intérieur modifié ;
3. session de travail sur le projet de plaquette d'information réalisée par la DDT, présentant les particularités en matière d'urbanisme des zones classées agricoles (A) ;
4. bilan sur le traitement des demandes de permis de construire en zone A ;
5. point d'information sur le projet de loi sur l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR).

2 - Règlement intérieur :

Après débat, la commission passe au vote du règlement intérieur modifié. Plusieurs points destinés à améliorer le fonctionnement courant sont modifiés à cette occasion. Le règlement intérieur modifié est approuvé à l'unanimité. La version définitive sera proposée à la signature de M. le Préfet, puis envoyée aux membres de la commission.

3- Plaquette sur les constructions en zone agricole :

Suite au débat, la plaquette sur les constructions en zone A sera modifiée pour prendre en compte les remarques des membres de la commission, ainsi que celles qui seront transmises par les membres de la commission dans les quinze jours suivant la réunion, et présentée à nouveau, lors de la prochaine session.

4 - Bilan sur le traitement des demandes de permis de construire en zone A :

M. Mazières, du Service Économie Agricole (SEA), présente le bilan des avis donnés par la DDT, lors des demandes de permis de construire en zone agricole, ces deux dernières années.

Il est rappelé que le SEA rend un avis simple, sur demande du maire, laquelle est systématique, lorsque la DDT est service instructeur pour les communes.

Lorsque la construction projetée est située en zone agricole, le bilan fait apparaître que la proposition de décision délivrée par la DDT est un avis favorable dans 61 % des cas, et est suivie à 87 % par les maires. Restent donc un peu plus de 10 % des dossiers où le maire ne suit pas l'avis simple de la DDT.

La présentation sera envoyée aux membres de la commission et mise en ligne.

5 - Présentation du projet de loi ALUR :

M. Arriet, du Service Prospective, Aménagement et Urbanisme (SPAU) de la DDT expose en quoi, le projet de loi ALUR, actuellement en cours d'examen par le conseil constitutionnel, est susceptible de modifier le fonctionnement de la CDCEA. La présentation sera également envoyée aux membres de la commission, et mise en ligne sur le site internet.

Le président de la CDCEA,
représentant le Préfet


Patrick BRIE

Cet avis de la CDCEA est publié sur le site des services de l'État en Essonne :

ATTENTION ! Nouvelle adresse :

<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Structures-Foncier-agricole-CDCEA/CDCEA/CDCEA-Comptes-rendus-de-toutes-les-sessions-depuis-2011>